

Affaires courantes

J'aime à penser que nous avons montré de façon convaincante que ce rapport ne devrait pas être jugé recevable. Si le Président tranche en disant que le quinzième rapport est irrecevable, le comité de la gestion pourra se réunir à 11 heures et étudier la question, et, si la réunion du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-91 peut être repoussée à plus tard dans la journée, alors les choses pourraient sans doute se dérouler normalement.

Il me semble important pour l'instant que le comité de la gestion examine la question. Son rapport sera ensuite déposé à la Chambre, et le comité législatif pourra se mettre à la tâche.

M. le Président: À moins que quelqu'un d'autre n'ait une intervention absolument cruciale à faire, je vais devoir étudier la question. Nous ne pouvons pas passer toute la journée là-dessus.

Le député de Cap-Breton—Richmond—Est semble préoccupé. Je ne veux pas l'empêcher de parler.

M. Dingwall: Monsieur le Président, nous souhaitons certes vous laisser assez de temps pour étudier le problème. Je tiens simplement à dire que je suis d'accord avec mon collègue, le leader du NPD à la Chambre, et le leader adjoint: le whip du NPD a effectivement dit non hier.

Hier, à la Chambre des communes, le leader néo-démocrate à la Chambre a dit non. Le whip de l'opposition a dit non aujourd'hui, et j'estime que ces faits doivent avoir une importance prépondérante dans votre décision.

M. Murphy: Monsieur le Président, un mot seulement. À 9 h 30 ce matin, le greffier du comité législatif chargé du projet de loi C-91 a appelé au bureau du député néo-démocrate qui sera nommé membre du comité pour dire qu'une réunion était prévue pour 11 heures ce matin, à la salle 536 de l'immeuble Wellington.

Nous venons tout juste de recevoir un autre appel disant que la réunion a été annulée. Ce qui m'inquiète, c'est que les événements se précipitent depuis quelques heures. Je voudrais avoir l'assurance qu'aucune réunion du comité ne sera convoquée avant que vous n'ayez rendu votre décision.

M. le Président: Étant donné la question sur laquelle on me demande de me prononcer, il se pourrait fort bien, selon le sens que prendront mes réflexions, que, si des réunions ont lieu alors qu'une décision a été demandée à la présidence, je doive tenir compte de la régularité de l'ensemble de la procédure.

Naturellement, la meilleure solution serait que les députés fassent preuve d'esprit de coopération et que le comité législatif ne tienne aucune réunion. Le comité de la gestion pourrait fort bien vouloir se réunir pour discuter de la question. Si une solution est trouvée, je n'aurais aucune décision à rendre.

Je dois admettre que j'hésite à mêler la Présidence à toute cette affaire, mais j'ai été saisi de la question, et je vais essayer de me prononcer. Je vais me retirer et essayer de trouver une solution, mais, pendant ce temps, les députés pourraient eux aussi tenter d'en trouver une.

Je vais demander à mon vice-président de passer aux affaires courantes. Je sais que la question de privilège sera soulevée tout à l'heure. Nous pourrions demander au député en cause, qui est pris ailleurs, de remettre la question à plus tard. Ses droits seraient confirmés. Le député de Kamloops aura peut-être l'obligeance d'en parler avec lui.

Je quitte le fauteuil, je réserve ma décision, et je vais voir si je puis trouver une solution. Je demande aux autres députés de faire un effort de leur côté.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LE TRANSPORT DES VOYAGEURS

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport final de la Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada.

* * *

[Traduction]

PETITES ENTREPRISES

RAPPORT ANNUEL

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, mon rapport annuel au Parlement sur la situation de la petite entreprise au Canada; le rapport prend cette année la forme particulière d'un guide sur l'exportation. Cela répond au désir de la petite entreprise d'avoir de l'information utile.